

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS

DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 8 juillet 2019

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Étaient présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président
- Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents
- Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, secrétaires
- Procuration(s) : Madame Laurence MULLER-BRONN ayant donné pouvoir à Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Rémi BERTRAND ayant donné pouvoir à Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER ayant donné pouvoir à Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Jean-Louis HOERLE ayant donné pouvoir à Madame Danielle DILIGENT, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS ayant donné pouvoir à Monsieur Marc SENE, Madame Chantal JEANPERT ayant donné pouvoir à Madame Nathalie ERNST, Madame Martine JUNG ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Frédérique MOZZICONACCI ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Denis SCHULTZ ayant donné pouvoir à Madame Catherine GREIGERT, Madame Nicole THOMAS ayant donné pouvoir à Monsieur Denis HOMMEL, Monsieur Nicolas MATT ayant donné pouvoir à Madame Françoise PFERSDORFF
- Excusé(s) : Madame Suzanne KEMPF, Monsieur Sébastien ZAEGEL
- Absent(s) : Madame Marie-Paule LEHMANN, Madame Françoise BUFFET
- Rapporteur : Monsieur Bernard FISCHER

N° CP/2019/334 - 01000 - Gestion financière
Propositions de Garanties d'emprunts - Organismes divers
- Apport partiel d'actif de l'association Maison Bethlehem à l'association Etablissement des Diaconesses et approbation des termes du projet de convention de garantie à conclure

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

Suite à la transmission du patrimoine de l'association Maison Bethlehem à l'association Établissement des Diaconesses dans le cadre de l'opération d'apport partiel d'actif et de dissolution de l'association Maison Bethlehem :

- décide de donner son accord à la transmission du bien situé 1a rue du Gazon à Strasbourg, cadastré section LZ n°235/11 rue du Gazon n°3a sur lequel l'association Maison Bethlehem a inscrit une restriction au droit de disposer et une prénotation d'hypothèque au profit du Département sur le fondement de l'acte du 24 janvier 2001 ;

- décide de donner son accord à la transmission du bien situé 1a rue du Gazon à Strasbourg, cadastré section LZ n°235/11 rue du Gazon n°3a sur lequel l'association Maison Bethlehem a inscrit une restriction au droit de disposer et une prénotation d'hypothèque au profit du Département sur le fondement de l'acte du 26 juin 2002.

Les inscriptions subsisteront au Livre Foncier après la réalisation de l'opération de transfert du patrimoine jusqu'à leur terme.

- décide du maintien de la garantie du Département en faveur de l'association Etablissement des Diaconesses à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un montant initial total de 9 960 000 F (1 518 392,21 €) (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) représentant deux emprunts de 6 860 000 F (1 045 800,26 €) et de 3 100 000 F (472 591,95 €) souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon l'annexe jointe à la présente délibération ;

- décide du maintien de la garantie du Département en faveur de l'association Etablissement des Diaconesses à hauteur de 100%, pour le remboursement de deux emprunts d'un montant de 152 449 € et de 274 408 € souscrits auprès de Dexia (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) et destinés à compléter le financement du programme de restructuration de la maison de retraite et des travaux de création de l'hébergement temporaire « Clair Séjour » à Strasbourg.

Les emprunts ont été contractés pour une durée de 25 ans avec une phase de mobilisation des fonds de 12 mois à un taux d'intérêt indexé sur Euribor 3 mois + 0,32% en amortissement constant du capital avec des échéances trimestrielles.

Le capital restant dû au 1er mai 2019 pour l'emprunt de 152 449 € s'élevait à 54 881,64 €.

Le capital restant dû au 1er mai 2019 pour l'emprunt de 274 408 € s'élevait à 98 786,88 €.

Les caractéristiques financières des emprunts restent inchangées.

- approuve les termes du projet de convention joint en annexe à la présente délibération et autorise son président à le signer ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt ;

- autorise son président à intervenir à la convention de transfert de prêts qui sera passée entre la Caisse des Dépôts et Consignation et l'association Établissement des Diaconesses ou, le cas échéant, à tout acte constatant l'engagement du Département pour les emprunts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et figurant dans la présente délibération ;

- autorise par ailleurs son président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Non participation au vote : Madame Françoise BEY

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice Générale des Services



Delphine JOLY

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20190708-lmc1128039-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 17/07/19